

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
09 juillet 2018		
Date d'affichage		
09 juillet 2018		



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le 16 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Bourg de Thizy, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Jean-Marc BERTHOUX, Suzanne AUGUET, Pascal VIGNON, Colette DARPIN, Cédric CHALON, Daniel LARGENT, Michèle LONGERE, Alain DUPUY, Marion LEPETITGALAND, Jacques GIRARD, Jacqueline BERTHIER, Alain COTTIN, Marion ROCHARD, Michel MERCIER, Patrick AURAY, Patricia BLANC BUYS, Guillaume BEDIN, Marie-Adeline VALLET, Olivier HERRADA, Joëlle GIRARDET, Marius CHAVANIS, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB, Gisèle BISSAY
Absents excusés : Nathalie LIONS pouvoir à Colette DARPIN, Nicole DEBISE pouvoir à Michèle LONGERE, Elisabeth PLAGNAL, Pascale GAUCHON pouvoir à Anne REYMBAUT
Secrétaire de séance : Olivier HERRADA



Objet : Plan Local d'Urbanisme - Approbation

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/03/2013 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de THIZY LES BOURGS;

Vu les débats en conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 15/02/2015 et du 30/06/2016 ;

Vu la décision de la Mission Régionale de l'autorité environnementale après examen au cas par cas en date du 24/01/2017 dispensant la procédure d'élaboration du PLU de Thizy les Bourgs d'une évaluation environnementale ;

Vu la concertation réalisée par la Commune dans le cadre de l'élaboration du PLU et la mise en place de l'AVAP à Thizy les Bourgs depuis leur prescription ;

Vu la délibération en date du 12/05/2017 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'avis de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en date du 26/09/2017, suite à la réunion du 18/09/2017 ;

Vu l'avis des Personnes Publiques Associées lors de la consultation organisée suite à l'arrêt du PLU de Thizy les Bourgs en date du 12/05/2017 ;

Vu l'arrêté municipal n°AV-2018-056 en date du 20/03/2018 prescrivant l'enquête publique unique du plan local d'urbanisme (PLU), aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et du Zonage d'assainissement « eaux usées » de Thizy les Bourgs ;

Vu les remarques formulées par la population et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique unique ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications du plan local d'urbanisme ne remettant pas en questions les orientations du PADD ni l'équilibre dudit document d'urbanisme ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 24

Contre : 4

Abstentions (s) : 0

DÉCIDE

- **d'approuver** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,
- **de dire** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales, ainsi que des mesures de publicité réglementaires,
- **de dire** que, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de THIZY LES BOURGS,
- **de dire** que la présente délibération sera exécutoire dès réception par le préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré,

En séance publique, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Martin SOTTON

